Nouveau décès dans le centre fermé de Merksplas, en Belgique

Maïa Courtois

Les personnes exilées retenues dans le centre fermé de Merksplas (équivalent d'un centre de rétention administrative), dans la région flamande de Belgique, alertent sur la mort d'un détenu algérien, survenue lundi 25 décembre. L'Office des étrangers confirme la thèse du suicide. C'est le second décès survenu à Merksplas en 2023, après un premier fin février, dont l'instruction est toujours en cours.

Un homme est décédé le jour de Noël, lundi 25 décembre, dans le centre fermé de Merksplas - l'équivalent d'un centre de rétention administrative français - situé dans la province flamande d'Anvers, en Belgique. Le collectif citoyen Getting the Voice Out, alerté par des détenus, a diffusé l'information dans un communiqué ce jeudi.

L'homme en question s'appelait A., avait entre trente et quarante ans. "38 ans environ", précise N., un co-détenu joint par InfoMigrants, qui souhaite protéger son identité. A. avait été enregistré par l'administration comme étant de nationalité algérienne.

Dominique Ernould, porte-parole de l'Office des étrangers, affirme qu'il s'agit d'un suicide. "Les investigations sont terminées, les autorités du centre ont déjà reçu les conclusions du parquet : le suicide est confirmé". Après la venue de la police à Merksplas, le parquet a en effet mené "une vérification et une autopsie" sur le corps, et "devrait donc classer le dossier, puisqu'il ne s'agit pas d'une mort suspecte", avance la porte-parole de l'Office des étrangers.

"Une personne calme, gentille, assez silencieuse"

D'après les premiers éléments transmis par la direction aux associatifs et aux détenus, l'homme "se serait pendu" dans le bloc 5 du centre, relaie Chris, visiteuse pour l'ONG Move à Merksplas. Cette bénévole a été reçue avec ses collègues, avant leur visite hebdomadaire du mercredi, par le directeur. Contacté par téléphone, ce dernier indique de son côté "ne pas pouvoir faire de commentaires", et renvoie vers l'Office belge des étrangers.

Tout se serait passé très vite. Alors qu'un dîner de Noël s'organisait lundi soir dans une salle commune, A. "aurait demandé à être ramené dans sa cellule vers 17h15", explique Chris, qui rapporte la version de la direction. Puis, "un peu avant 18h, il aurait été retrouvé mort par un gardien qui venait le chercher pour participer au repas de Noël".

Dominique Ernould, la porte-parole de l'Office des étrangers, affirme que "la personne avait été vue par un médecin et par un psychologue quelques jours avant son acte, et même la veille. Ces entretiens s'étaient bien passés : rien d'alarmant. Aucun signe pouvant présager d'une attitude suicidaire n'avait été détecté, tant par le médecin que par le psychologue".

Chris raconte que ce décès a été vécu comme "une surprise totale". A. "ne faisait pas l'objet d'une observation particulière. Les autres détenus nous ont dit que c'était une personne calme, gentille, assez silencieuse, qui ne posait pas de problème de comportements", détaille la visiteuse de l'ONG Move.

Avant de préciser tout de même : "il était dépressif, ça se voyait, mais personne n'avait de soupçons" sur un tel passage à l'acte. La visiteuse a constaté "beaucoup d'émotions, tant du côté de la direction que des détenus".

"Quand il est arrivé ici, il boitait, tout son corps lui faisait mal"

A. est arrivé au centre de Merkplas il y a "environ deux semaines", indique N., qui dit l'avoir rencontré le jour de son arrivée. Les deux hommes étaient alors au bloc 3. Selon lui, A. témoignait avoir subi des violences policières au moment de son transfert dans le centre. "Quand il est arrivé ici, il boitait et il ne pouvait pas bien marcher. Tout son corps lui faisait mal. Je l'ai vu dans cet état", insiste N.

À partir de là, A. "a commencé à demander une aide médicale, mais ils ne l'ont pas pris au sérieux", relate son co-détenu. "Ici c'est toujours comme ça. Moi-même je suis malade. Depuis ce matin je reste allongé dans le lit, et ça fait plusieurs jours que j'ai une forte douleur à l'oeil. Mais on ne te donne que du paracétamol", témoigne-t-il.

>> **À (re)lire :** Belgique : au centre fermé 127 bis "les migrants n'ont même pas accès à des douches"

Toujours selon le co-détenu, A. aurait protesté face au médecin du centre. C'est là qu'il aurait été transféré vers le bloc 5, où se trouvent des cellules d'isolement médical. " D'après les détenus, dès que tu demandes des soins, tu es isolé dans l'aile médicale de ce bloc, ou parfois mis dans un réel cachot", abonde le collectif Getting the Voice Out.

Ce bloc 5 rappelle de mauvais souvenirs à N. Lui raconte y avoir passé trois jours après avoir protesté, il y a une semaine, "pour avoir plus de riz au repas". Au-delà d'un dispositif d'isolement médical, le bloc 5 est pour lui "une prison. Tu n'as aucun accueil, on prend ton téléphone, tu es isolé. Il y fait froid, et parfois tu dors sur le sol".

Une expulsion prévue vers l'Allemagne dans le cadre de Dublin

N. refuse donc de se contenter des explications données jusqu'ici. "Ce n'est pas juste un suicide. On tue les gens ici. Lui, il avait demandé une aide médicale. On n'est pas en Corée du Nord, on est en Europe, mais ils maltraitent les étrangers. Ce n'est pas normal".

Dans son communiqué, Getting the Voice Out fait part de "doutes" émis par d'autres détenus quant à la thèse du suicide. "De toute évidence, d'après eux, ce

drame est le résultat des mauvaises conditions et des traitements inhumains qui leur sont réservés".

Quoiqu'il en soit, pour le collectif, ces décès sont avant tout les "conséquences de la détention en centre fermé et de la menace d'une expulsion".

A. était dubliné en Allemagne, selon les sources associatives. L'homme avait reçu une notification d'éloignement vers ce pays. Celle-ci devait être effective "cette semaine ou la suivante", relève Chris.

Précédent décès en février : les doutes de la famille et l'instruction en cours

Le 15 février déjà, un homme Kurde ressortissant de Géorgie, Tamazi Rasoian, avait été retrouvé mort dans le centre de Merksplas alors qu'il se trouvait en isolement médical. Sa fille et sa compagne, vivant dans le sud de la France et rencontrées par Mediapart, ont porté plainte pour faire la lumière sur les circonstances floues entourant le décès. Un juge d'instruction s'est saisi de l'affaire, toujours en cours.

>> **À (re)lire :** Le décès d'un Géorgien met en lumière les conditions de rétention en Belgique

Depuis la mort de Tamazi Rasoian en février, "il y a trois psychologues dans ce centre, alors qu'on avait jusqu'ici des postes vacants", raconte Chris. "C'est seulement depuis ce décès que le centre a eu plus de moyens de la part de l'Office des étrangers, et a pu faire des efforts, en ayant la possibilité d'engager des psychologues".

Désormais, "il y a eu toute une assistance psychologique sur place. En cas de situation de crise comme celle de ce début de semaine, un renfort est proposé, pour les autres résidents", soutient Dominique Ernould, la porte-parole de l'Office des étrangers. Depuis lundi, il n'y a "pas eu d'incident à ma connaissance ; pas de réaction agressive ou mouvementée ou violente", ajoute-t-elle.

Dans le bloc 3, des détenus nord-africains ont pourtant mené un mouvement de protestation, rapportent nos interlocuteurs. N. indique que ces derniers ont même "refusé de manger". Dans les autres blocs, "il y a eu des commémorations, des temps de silence", raconte Chris.

Des conditions de rétention "violentes par nature" qui "mènent à des désespoirs"

Alors, ce renforcement de l'accompagnement psychologique est-il vain ? Chris assure que "cela a amélioré des choses" pour les exilés. Reste que "régulièrement, face à l'enfermement et aux conditions de détention auxquelles ils sont soumis, des détenus en souffrance s'infligent des comportements auto-agressifs, tels que des automutilations ou même des tentatives de suicide", souligne le collectif Getting the Voice Out. "Ces personnes se trouvent enfermées, en détention administrative, sans jugement ni date de fin".

>> **À (re)lire :** La Belgique double ses places en centres fermés pour renvoyer un plus grand nombre de sans-papiers

En Belgique, la durée de rétention en centre fermé est, en théorie, limitée à deux mois. Sauf que l'administration belge a la possibilité de "remettre les compteurs à zéro en cas de renouvellement du titre de détention – par exemple, s'il y a demande d'asile – ou bien en cas de tentative d'expulsion échouée parce que le détenu s'est opposé à son expulsion", explique le Ciré dans son rapport 2019 sur les centres fermés. De cette manière, la rétention en Belgique ne connaît pas de réelle limite dans le temps, si ce n'est celle des dix-huit mois prévus par la directive européenne "retour" de 2008.

Les conditions dans les centres fermés sont donc "extrêmement précaires, violentes par nature, et régies par des dynamiques répressives, qui mènent à des désespoirs et des passages à l'acte, dont celui-ci qui n'est malheureusement pas le premier", décrit Getting the Voice Out. L'enjeu des décès et des tentatives de suicide est loin d'être nouveau. Un membre du collectif contacté par InfoMigrants a recensé pas moins de neuf personnes décédées dans des centres fermés entre 2007 et 2018.

Le CRACPE (Collectif de résistance aux centres pour étrangers) décompte quant à lui pas moins de "quarante-quatre tentatives de suicide" dans le seul centre fermé de Vottem depuis 2008. "Aucune prise en charge suffisante n'est organisée pour les personnes victimes de dépression (...) Pourtant, certains détenus présentent des troubles psychiatriques, et auraient besoin d'un véritable suivi", souligne l'organisation.

À ces listes, loin d'être exhaustives puisqu'elles sont établies par un travail citoyen forcément parcellaire, le nom d'A. vient désormais s'ajouter.